

## SEANCE DU 23 JUIN 2015

Présidence : Madame Maria Guichard

En ce deuxième conseil de l'année, la présidente salue la présence de :

Madame la syndique,  
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Monsieur Gérald Chollet, boursier communal  
La presse et le public

- **Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 20h00

- **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés ou fait excusés:

Membres excusés : M. Jean-Luc Bezençon  
M. Georges Chatelain  
M. Jean-François Christen  
Mme Anne Combes-Meylan  
Mme Marie-Joëlle Helfer-Cavillier  
Mme Francine Lang  
Mme Amandine Lohri  
Mme Colette Nicolas Petermandl  
Mme Karine Ringgenberg  
M. Pascal Uldry

Membres non-excusés : M. Daniel Bouvier  
Mme Michèle Möckel

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

**35 membres présents**  
**10 membres excusés**  
**2 membres non-excusés**

- **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 47  
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 24  
Le nombre de conseillers présents est de 35  
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 34

**La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al. 10 du RC.**

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC.

Avant de poursuivre, la présidente nous fait part du décès de M. Fortunato Roncari qui fut membre de la commission du feu et ancien sapeur-pompier, citoyen respecté, très présent et impliqué au sein de la commune. Afin d'honorer sa mémoire, la présidente demande à l'assemblée de se lever et d'observer 1 minute de silence.

Suite à une réflexion de la part de quelques conseillers qui lui ont demandé pourquoi ne pas annoncer tous les décès de familles de conseillers, elle mentionne vouloir le faire, mais par respect pour la famille elle demande à l'avance leur accord avant de faire l'annonce au conseil, certaines personnes ne le désirant pas.

#### **Communications de la présidente :**

La présidente fait mention du souhait de la part de la syndique d'un changement de places entre celles de la municipalité et celles du bureau. Ce changement devrait faciliter l'animation des présentations de municipaux. Cette configuration, revient à être la même qu'il y a quelques années en arrière.

La présidente informe avoir assermenté M. Dominique Gafner en date du 13 avril 2015, comme nouveau membre de la municipalité. Etaient présents, les municipaux, la secrétaire municipale, 4 membres du bureau ainsi que l'épouse de M. Dominique Gafner. M. Dominique Gafner est accueilli par applaudissements par l'assemblée.

La présidente transmet un résumé de la part de M. George Chatelain, absent ce soir, concernant la manifestation Retro-Moto. M. George Chatelain remercie tout d'abord la municipalité pour l'apéritif du vendredi soir offert à tous les bénévoles. Il remercie également toute l'équipe de la voirie pour leur aide et leur collaboration. Les sapeurs-pompiers pour leur présence tout au long de la manifestation. Ses remerciements vont également à tous les bénévoles qui, d'une manière ou d'une autre, ont aidé au bon déroulement de cette 8<sup>ème</sup> édition de la Retro-moto.

La manifestation a été couronnée de succès, sans aucun accident, ni incident. Plus de 280 pilotes étaient présents. Lors du souper officiel du samedi soir, plus de 200 personnes ont répondu présents. Le comité vous informe aussi qu'un repas sera bientôt organisé pour tous les bénévoles où il y aura la remise du bénéfice de la Retro-Moto à la Ligue pulmonaire.

La présidente passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 17 mars 2015

#### **• Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 17 mars 2015**

N'ayant pas reçu de modification, la présidente procède au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du 17 mars 2015.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 17 mars 2015 par :

**32 voix pour  
0 voix contre  
2 abstentions**

- **Correspondance concernant le conseil communal et information du bureau de la présidente**

### **Correspondance du conseil communal**

La présidente revient sur la question que M. Jean-François Christen avait posée directement à la municipalité lors du dernier conseil communal et suite à l'article paru dans le Journal de la Côte, ainsi que la réponse donnée par Mme Suter, journaliste. M. Jean-François Christen étant en voyage, la présidente lit le courrier de ce dernier afin de boucler la boucle.

La présidente mentionne avoir reçu 2 démissions au sein du bureau du conseil communal. La première, celle de M. Jean-Luc Bezençon, du poste de vice-secrétaire, tout particulièrement, pour des changements dans sa profession avec des absences de plus en plus fréquentes à l'étranger, mais reste en tant que conseiller. La présidente lit la lettre de démission de M. Jean-Luc Bezençon. La deuxième lettre de démission est celle de Mme Anne Combes-Meylan, du conseil communal, par conséquence aussi du poste de vice-présidente, conseillère et déléguée suppléante du Conseil Régional, la raison étant de saisir l'occasion d'une opportunité professionnelle. La présidente lit la lettre de Mme Anne Combes-Meylan.

### **Information de la présidente :**

La présidente donne des informations sur les prochaines votations, élections du conseil national et du conseil des états, qui auront lieu le dimanche 18 octobre et mentionne que cette date tombe au beau milieu des vacances scolaires d'octobre. Le bureau aura besoin d'aide pour le dépouillement, dès lors, elle demande à l'assemblée de prendre bonne note de cette date et durant le mois de septembre prendra contact avec les conseillers.

La présidente passe la parole à la municipalité

- **Information de la municipalité (sans discussion, ni vote)**

### **Mme Cornélia Gallay, syndique**

Mme Cornélia Gallay informe avec grand plaisir que la municipalité est à nouveau au complet, étant donné que M. Dominique Gafner les a rejoints. M. Dominique Gafner a repris le dicastère des services industriels, au vu de ses compétences. Il a également repris tous les dicastères de M. Martin Jaussi, à l'exception du ski de fond qui est encore chez M. Pierre Graber ainsi que le comité directeur de NRT que la syndique gardera jusqu'à la fin de la législature.

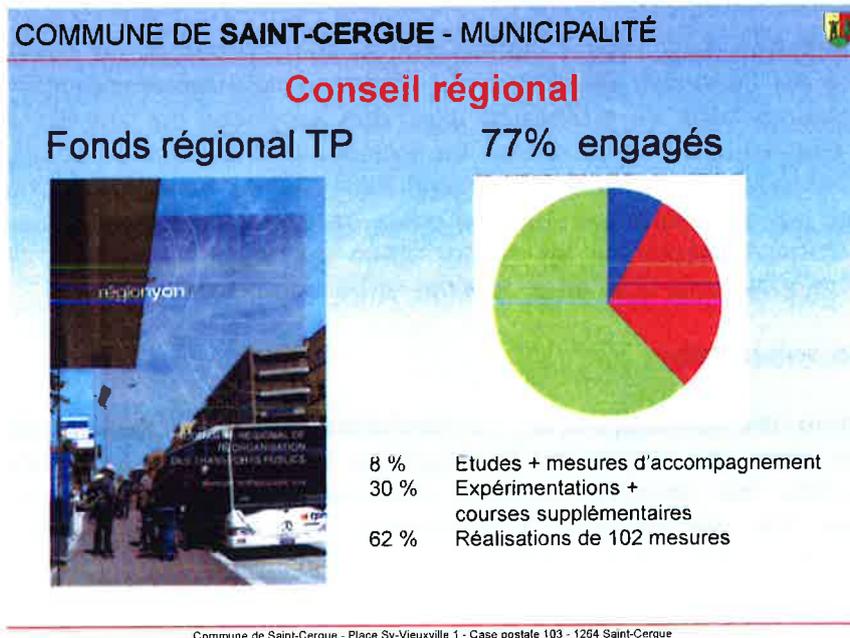
**TéléDôle** : Les communes ont massivement soutenu TéléDôle lors de la demande d'aide financière, seulement 6 communes ont refusé d'y participer. Grâce à ce soutien indispensable et à la bonne fin de saison, les dégâts ont pu être limités. Ceci a permis à TéléDôle de clore la saison mais en ne réengageant pas tous ses employés permanents. Le prêt de St-Cergue n'a pas dû être actionné et le 2 juillet, lors de l'assemblée extraordinaire, les actionnaires se prononceront sur le nouveau modèle préconisé, à savoir la création d'une société d'équipements touristiques, propriétaire et investisseur, qui louerait ses installations à une société d'exploitation. La société qui a été approchée est la Sogestar. La remise des actions des communes au Conseil régional, assurerait à celui-ci, la majorité des voix, ce qui a pour but une simplification opérationnelle et une rapidité d'action. Si ces principes sont acceptés lors de l'assemblée extraordinaire de TéléDôle, le conseil communal de St-Cergue se prononcera à son tour sur la remise de ses actions au conseil régional.

**Consultation des horaires** : Le nouvel horaire qui a été mis en consultation, a été marqué par la mise au quart d'heure du NStCM aux heures de pointes entre Nyon et Genolier. St-Cergue a également un avantage, ce sera la cadence à la demie heure toute la journée et un train supplémentaire entre St-Cergue et La Cure le soir. Ceci représente une vingtaine de courses supplémentaires à partir de décembre sur la ligne du NStCM. Lors de la consultation publique des horaires, la commune a fait deux remarques.

La première concernant l'attente de 31 minutes du dernier train qui va de La Cure à St-Cergue, nous demandons donc que ces 31 minutes d'attente se fasse à La Cure et non à St-Cergue. La deuxième est sur la suppression de 9 des 10 trains qui font Genève-Yverdon-Neuchâtel-le Pied du Jura avec un arrêt à Nyon et qui ont été supprimés avec le nouvel horaire.

Le Conseil régional a pris position, il l'a fait par un communiqué de presse ainsi que par un courrier.

Mme Cornélia Gallay nous montre un slide (photo ci-dessous) concernant la mobilité au niveau du Conseil régional.



Le deuxième rapport publié est sur l'avancement du programme régional des transports publics. La fréquentation actuelle des lignes régionales a augmenté de 4,1% en 2014 et de 11,5% en 2013, ce qui fait 15% d'augmentation de fréquentation en 2 ans. Le fonds de transports publics, avec CHF 31.- par habitant, a fait l'objet de 11 préavis, y compris celui qui sera présenté jeudi au conseil intercommunal, ce qui représente 77% du fonds TP de CHF Mio 13.5. Les coûts totaux de ces études, expérimentations et réalisations engagées à ce jour sont de CHF Mio 35,2. Ils se répartissent à 36,5% par des participations de fonds tiers, donc elles sont principalement financées par le canton ou la confédération, 34% par les communes territoriales concernées directement ou indirectement, et un peu moins de 30% par le Conseil régional. Les 77% engagés sont les CHF Mio 10,4 qui restent, par rapport aux CHF Mio 13,5 alimentés par le fonds TP. Les engagements se répartissent comme indiqués ci-dessus, soit : 8% pour les études et mesures d'accompagnement, 30% pour les expérimentations et courses supplémentaires et 62% pour les réalisations d'aménagement de 102 mesures à ce jour. Les communes ont été sollicitées financièrement et ont alimenté le fonds à raison de 46% afin que ce ne soit pas le Conseil régional, mais bien les communes qui thésaurisent l'argent. Différents projets sont en cours et aboutiront sur des préavis de réalisations prochainement. Mais elles se poursuivront sur la législature suivante jusqu'à ce que le fonds des transports publics soit utilisé, c'est-à-dire que notre commune ne sera pas sollicitée avant très longtemps, si le programme devait se poursuivre. Effectivement, le défi de la future législature sera de répondre à des questions sur la poursuite des expérimentations, pour savoir si les courses (de bus) pourront être pérennisées. Le rapport 2014 peut être consulté sur le site de la commune et sur celui du Conseil régional.

Suite à une demande lors du conseil intercommunal et du Conseil régional, un sondage est actuellement en cours pour les besoins de la région en offres nocturnes. Cette consultation, qui a débuté le 19 mai, est encore en cours jusqu'au 3 juillet sur le site de la commune et sur celui du Conseil régional.

Ce sondage prend environ 10 minutes, cela vaut la peine d'y participer. Parlez-en autour de vous, car il s'agit de connaître les besoins et les demandes pour les jeunes.

Actuellement c'est pratiquement 57% des jeunes qui y ont répondu. Je ne parlerai pas des investissements ni des statuts, le représentant auprès du conseil intercommunal qui est issu de votre conseil s'en chargera.

**La municipalité a mis à l'enquête publique 2 hangars**, en tant que propriétaire du terrain, conjointement avec 2 entreprises. C'est eux qui construiront et financeront ces constructions. La commune louerait le terrain. Il ne s'agit ni de la construction d'une nouvelle zone artisanale, ni d'une zone de dépôts amenée à grandir. Il ne s'agit pas non plus de dévaluer des quartiers résidentiels, car c'est une mesure temporaire. Mais il s'agit de répondre concrètement à un besoin urgent. Aujourd'hui, une ou plusieurs entreprises vont être obligées de fermer suite à l'impossibilité de trouver des terrains de stockage ou des lieux pour leurs activités. La plupart des entreprises effectuent des déneigements pour la commune et ceci, compte tenu de l'impossibilité que nous avons de recevoir un accord du SDT, depuis les 6 ans que nous cherchons un emplacement pour une zone artisanale.

Le projet se situe à côté de l'éco-point au bout du parking de la route d'Arzier. Le projet est très compact, afin de minimiser l'impact autant visuel, de laisser la place sur le parking. Il prend à peine un tiers de la partie du parking entre le chemin des Adrets et l'éco-point actuel. Donc la place est optimisée pour continuer à recevoir des personnes durant les manifestations ainsi que l'armée quand elle vient à St-Cergue. Il sera entouré de plantations. Il aura une partie de verdure, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas d'extension de ces bâtiments. Les bâtiments seront construits en bois, de manière, également, à pouvoir être démontés par la suite lorsqu'une place dans une zone artisanale permettra le déménagement. Le projet est conforme au degré de sensibilité du bruit de la zone, car il s'agit d'entreposage de véhicules et de matériel uniquement. Il n'y aura pas d'activités extérieures. Les bâtiments ne sont pas raccordés à l'eau, les lavages et les gros entretiens sont prévus ailleurs dans des zones destinées à cela. Par contre les eaux usées seront récoltées et évacuées par les canalisations, il y aura de la rétention des carburants et des eaux. Les entreprises sont conscientes du risque qu'ils prennent avec cette solution temporaire, mais ils se sont engagés à déménager les bâtiments à terme.

**Site de l'Auberge des Cheseaux** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la fondation propriétaire des Cheseaux est l'unique exploitant du site. La convention qui la liait avec l'association Auberge des Cheseaux, qui était un locataire avec une délégation conventionnelle, a été résiliée. Un échancier a été convenu avec l'association, prévoyant la libération de plusieurs locaux qu'elle occupe encore, d'ici au 31 décembre de cette année. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le conseil de fondation se réunit régulièrement aux Cheseaux et ses membres sont bénévoles. La fondation nous a également informés de la situation de l'Auberge des Cheseaux à ce jour et de ce qu'ils allaient planifier pour 2015. Quelques chambres dans cet hôtel social ont été rénovées et une partie du mobilier changé. 7 chambres sont occupées par les résidents et du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre il y aura l'ouverture d'un tea-room tous les mercredis après-midi et les weekends. Le mini-golf et le pit-pat sont en cours de remise en état et devraient être utilisables cet été. Une étude de marché ainsi que de faisabilité de projet aux Cheseaux, respectueux du PPA, conformément aux statuts existants va également être faite et la fondation souhaite avoir un retour pour la fin de cette année pour les futurs projets.

**ASP** : J'avais prévu de faire un rapport détaillé sur les ASP et leurs activités pour le rapport de gestion 2014 avec leur collaboration. Malheureusement un des deux ASP étant absent pour une période assez longue, ce rapport n'a pas pu être terminé. Contrairement aux critiques, les ASP sont utiles et contribuent au fait qu'il y ait moins d'incivilités et d'effractions dans notre commune. Je reviendrai donc lors d'un prochain conseil pour répondre aux remarques également émises dans le rapport de gestion pour étayer exactement avec des chiffres les explications que je vais vous donner.

**1<sup>er</sup> août** : L'année dernière nous avons deux membres du conseil communal qui s'étaient présentés spontanément pour aider bénévolement à notre fête nationale en plus des pompiers qui sont toujours actifs à ce moment-là. Nous avons, effectivement, besoin d'aide et nous avons besoin de bénévoles pour cette manifestations. Je remercie vivement tous ceux qui peuvent donner un peu de leur temps, ils peuvent s'annoncer à l'administration. Le 1<sup>er</sup> août tombant sur un samedi cette année, il y aura peut-être un peu plus de volontaires.

**La Rétro-Moto** : a été mentionnée par M. Georges Chatelain. Il est vrai que cette année cette manifestation a attiré énormément de monde, le village était de nouveau plein.

Il y avait beaucoup d'animations, c'est toujours perçu comme quelque chose de positif d'avoir autant de monde. Nous espérons qu'ils se remettront à l'œuvre pour nous faire une nouvelle édition d'ici deux ans.

**La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à Mme Danièle André, municipale. Mme André, n'a pas de communications.**

**La présidente passe ensuite la parole à M. Paul Ménard, municipal**

**M. Paul Ménard, municipal**

**Loi sur l'aménagement du territoire** : Comme vous le savez, cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014. Conséquemment, la commune a dû faire comme toutes les autres communes vaudoises un recensement de l'ensemble des zones à bâtir. Vous avez sans doute lu dans les journaux que plus de 70% des communes vaudoises ont des surfaces à bâtir surdimensionnées. St-Cergue se classe en bonne place selon les modes de calculs du canton. Aujourd'hui, si nous suivons le mode de calcul du canton, nous avons 8 fois et demi trop de surfaces constructibles. A terme, il y aura des impacts sur le positionnement de la zone artisanale. Parce que, évidemment, lorsque cette loi est en vigueur, il y a certaines contraintes imposées et l'ordonnance fédérale sur l'application de la loi impose que toute nouvelle zone à bâtir doit être compensée au mètre carré. Si un endroit ne figure pas dans la zone constructible, la commune doit alors définir une surface équivalente à déclasser.

L'autre élément de ce choix temporaire c'est que la loi impose ici un mode de fonctionnement, c'est-à-dire, que toute nouvelle zone à bâtir doit être attenante à une autre zone à bâtir. Nous voyons que le descriptif et la façon de fonctionner sur l'aménagement du territoire est très exécutif. Cette application de cette loi va imposer à terme des contraintes. Bien qu'aujourd'hui il y ait énormément d'incertitudes pour lesquelles le canton peut aujourd'hui nous donner des réponses. Parmi les questions soulevées, une question essentielle concerne la compensation des propriétaires de terrains qui sont constructibles aujourd'hui qui ne le seront pas demain. Aujourd'hui nous sommes encore dans le flou à ce sujet. Les discussions avec le canton à ce sujet restent infructueuses à l'heure actuelle. Les différents contacts pris avec le canton restent sans réponse sauf un courrier qui a été adressé à Madame De Quattro et qui nous a répondu qu'elle ferait le nécessaire afin que nous puissions faire les choses. Cela montre le style de dialogue qui existe aujourd'hui entre les communes et le canton sur cette question.

**Mobilité**, Madame Gallay nous a parlé du développement positif que nous avons sur la mobilité. Un autre élément important est, les parkings réseaux. La gare de Nyon doit accueillir 1000 usagers supplémentaires chaque année. Evidemment si tous ces usagers devaient venir de loin, cela voudrait dire qu'en 2030 il y aura 15'000 personnes qui prendront le train quotidiennement. Nous pouvons nous imaginer aujourd'hui que le réseau routier, qui n'a pas connu d'évolution majeure depuis 1964, risque d'être saturé rapidement. Donc des solutions sont à développer, parmi elles, un parking réseaux qui inclut le NStCM. Sachez que si nous développons de nouveaux parkings réseaux, en développant un maximum ce qui nous est permis par la LATE (Loi sur l'Aménagement du Territoire) sur le réseau du NStCM, le nombre de places supplémentaires que nous aurons en 2030 sera de 165 places. Augmentant ainsi les défis que nous avons aujourd'hui, cela nous montre surtout les difficultés que les communes ont aujourd'hui pour gérer les territoires. C'est un problème de longue date, et comme je le dis souvent ce n'est pas la meilleure solution que nous trouvons mais, la moins pire. Au cours des prochains mois des séances d'information seront organisées par la municipalité pour les propriétaires.

**La présidente remercie M. Paul Ménard et passe la parole à M. Pierre Graber, municipal**

**M. Pierre Graber, municipal**

**Les routes** : Vous avez probablement vu la formation d'un nouveau trottoir entre la station Agip et le centre du village ce matin. Il va y avoir un feu rouge et très probablement d'immenses bouchons d'ici quelques semaines mais par la suite nous pourrions profiter de ce magnifique trottoir. Les véhicules rouleront moins vite dans cette zone-là.

**La future école** : Vous avez voté un préavis pour faire l'étude de cette nouvelle école qui devrait se trouver à proximité du Vallon. Nous avons déjà publié un premier round qui devrait identifier un bureau d'architecture pour construire cette école. Nous dépouillons demain les résultats de ce premier round, après publication sur le site SIMAP, les choses avancent. Le deuxième round SIMAP sera le choix entre 7 bureaux d'architectures. Nous leur donnerons notre cahier des charges que nous avons déjà préparé et au deuxième round nous évaluerons leur façon d'appréhender ce projet.

**Gestion des déchets 2014** : Nous avons changé de système en début 2014 avec une année de retard et sommes passés à la taxe au sac. Il faut peut-être encore patienter un peu et attendre une année supplémentaire pour vraiment pouvoir analyser les changements de façon définitive. Mais néanmoins, après une première année il y a eu déjà d'énormes changements, nous allons les voir à travers cette présentation. Une quantité importante d'ordures ménagères (OM) ont été transférées sur les recyclables, ce qui n'était pas le cas les autres années.

Depuis le 01.01.2014, nous sommes passés des sacs noirs aux sacs blancs émis par la Sadec, organisme régional, dont nous sommes actionnaires comme beaucoup d'autres communes du district. Cet organisme gère la taxe au sac. Le but de cette nouvelle taxe est d'éviter de tout jeter dans les ordures ménagères mais de trier un maximum les déchets pour en tirer un maximum de recyclables collectés à la déchetterie.

La législation fédérale sur l'environnement date de 1997, ce qui est étonnant c'est qu'il y ait encore des cantons qui ne s'y sont pas mis, comme Genève par exemple, mais sur Vaud, je crois, que toutes les communes ont adhéré à cette jurisprudence du pollueur/payeur. Le but initial de cette loi était d'inciter la population à trier les objets valorisables afin de diminuer les déchets incinérables. Pour accompagner cette nouvelle façon de faire, ils ont institué une taxe au sac, le sac de 35 litres coûte CHF 2.-. La commune a mis en place de nouvelles collectes (déchets de cuisine, plastique, sagex) pour vous éviter de surconsommer des sacs taxés. Si vous triez, vous économiserez de l'argent. Par contre vous ne pourrez pas économiser sur la taxe forfaitaire. Cette taxe est maintenant par habitant, au-dessus de 18 ans, alors qu'avant elle était payée par ménage. Les résidences secondaires sont toujours taxées par logement.

Un slide sur le financement de cette taxe est présenté (ci-dessous) :

□ **Déchets incinérables (non valorisables), via le sac blanc taxé.**

*Le prix du sac a été calculé pour couvrir les frais suivants*

- fabrication et logistique de distribution ~ 8,0 %
- frais de commercialisation ~ 4,0 %
- frais de gestion ~ 2,0 %
- taxe d'élimination des déchets ~ 78,0%
- tva 8,0%

□ **Déchets recyclables, via la taxe forfaitaire**

*Taxe forfaitaire calculée sur la base des coûts générés par l'ensemble des frais liés à la déchetterie, soit le gardiennage, les transports, les frais de traitement / valorisation des déchets, etc...*

*La taxe doit à moyen terme couvrir l'intégralité des charges selon le principe du pollueur-payeur. Elle sera recalculée régulièrement en fonction de l'évolution de la population et des résultats des années antérieures.*

□ **Les déchets spéciaux, via l'impôt**

*Même si actuellement environ CHF 90'000.-- sont financés par l'impôt, à moyen terme, seuls les déchets spéciaux (env. CHF 22'000.-) pourront être financés de cette manière.*

Pour les déchets incinérables, le sac blanc est taxé. Les déchets recyclables sont payés par la taxe forfaitaire.

Pour cette année, nous avons décidé de ne pas changer la taxe parce qu'il nous manque un peu de recul. Vous verrez qu'elle ne couvre qu'à 80% les frais de déchetterie. Pour l'instant nous ne la touchons pas, nous le ferons certainement l'année prochaine.

L'impôt devrait payer que les déchets spéciaux, actuellement nous utilisons CHF 90'000.- qui sont payés par l'impôt, ce qui est beaucoup trop.

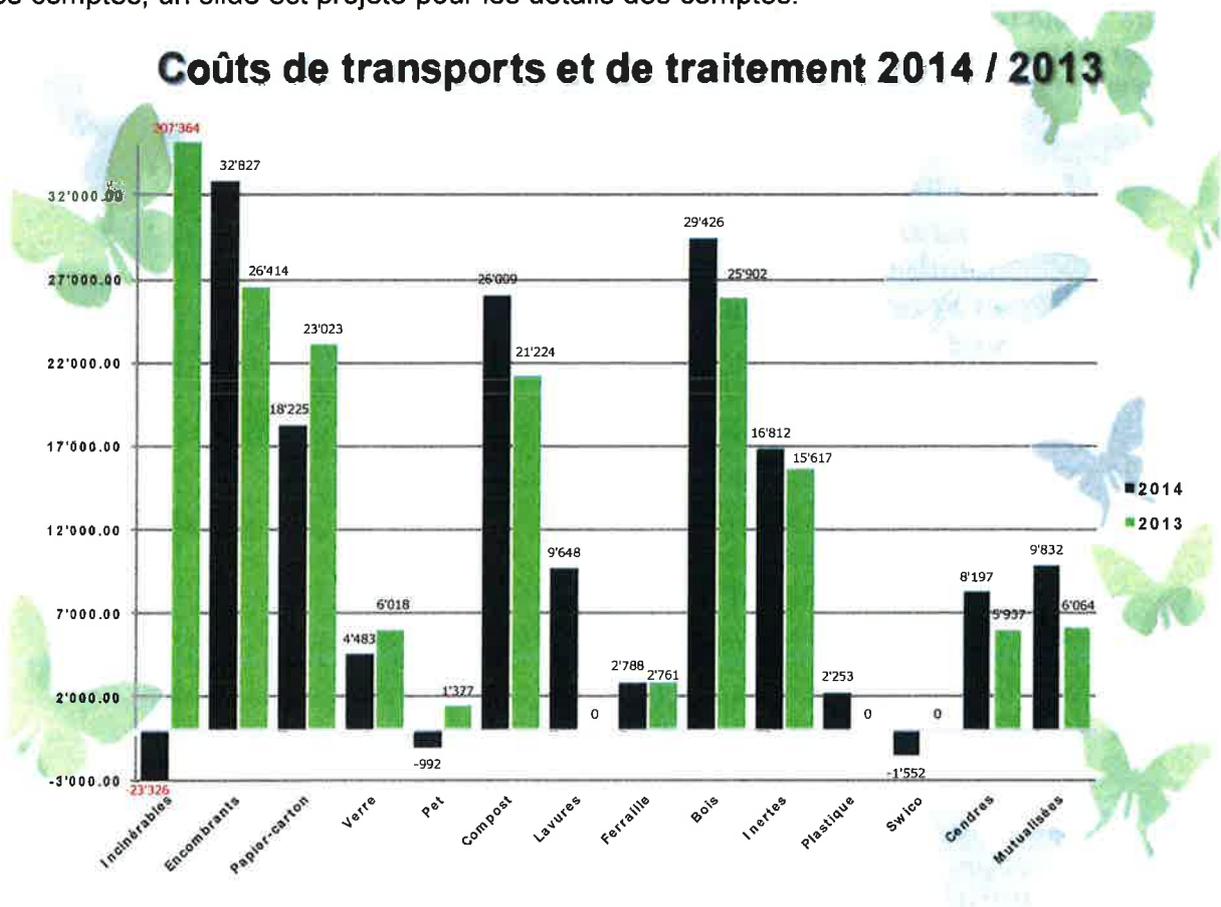
### **Présentation du bilan OM et recyclables 2014 :**

Quelques statistiques. Nous voyons qu'en 2012 et 2013 les coûts des déchets incinérables étaient constants et qu'en 2014, avec le changement de système, nous avons 45% de tonnage de déchets incinérables en moins. Le recyclage a très bien fonctionné. Nous sommes passés de 800 tonnes à 964 tonnes, soit 20% de plus. Nous perdons 45% d'incinérables et ne gagnons que 20% de recyclables, est-ce que les 20% manquants sont entreposés dans les garages !!!

Jusqu'en 2013, les recyclables et les incinérables sont stables et en 2014, tout à coup, il y a beaucoup plus de tonnes de recyclables et moins de tonnes d'incinérables, seulement 315 tonnes contre 573 pour les autres années. Ce qui est fabuleux c'est le résultat du taux de recyclage, nous arrivons à 75,36%, ce qui veut dire que sur les 1200 tonnes de déchets collectés sur la commune, 75% des matières sont recyclées, ce qui est un excellent résultat.

Au niveau des coûts des déchets valorisables, si l'on compare 2012 et 2013 les coûts sont constants et en 2014 les coûts ont augmentés, ce qui est normal étant donné que nous avons beaucoup plus de recyclables donc les coûts de transports sont supérieurs. Par contre, on constate que nous avons même gagné CHF 23'000.- sur les coûts des incinérables, étant dans la première année de ce nouveau système, nous avons reçu une rétrocession exceptionnelle et de ce fait nous avons pu équilibrer nos comptes d'ordures ménagères incinérables, nous avons même fait un petit bénéfice de CHF 20'000.-. Je rajoute un point sur la population. Nous voyons que même en ayant une population qui augmente la quantité des déchets n'est pas proportionnelle.

Les comptes, un slide est projeté pour les détails des comptes.



En 2014 nous avons fait un bénéfice sur les incinérables alors qu'en 2013 cela nous coûtait CHF 207'000.- de transports et d'incinérations.

Pour toutes les autres rubriques, les encombrants nous coûtent plus cher en 2014 et c'est normal, car nous trions plus donc, plus de tonnage à transporter et à recycler. Pour le papier carton nous sommes en diminution. Le verre coûte moins cher, cela dépend du prix obtenus par les recycleurs du verre.

Le PET est bénéficiaire, le compost coûte très cher et les tonnages ont augmentés. La rubrique des lavures est nouvelle. La ferraille ne coûte pas chère. Vous pouvez constater que le bois coûte très cher (CHF 29'400.-).

Les plastiques sont nouveaux également. Le matériel électronique (Swico) bénéficie d'une TAR (taxe de recyclage) incluse dans le prix d'achat de tous les articles électroniques. En résumé, les seuls postes des recyclables bénéficiaires sont le PET et les Swico.

Nous voyons dans les incinérables qu'il y a nettement moins de tonnages, nous perdons 260 tonnes cette année car nous trions mieux. Pour le reste nous constatons qu'il y a plus de tonnage de chaque élément recyclé en 2014, ce qui est normal, nous nous y attendions.

La chasse aux sacs noirs en 2014 a été une grande lutte car beaucoup de personnes ont essayé de tricher. Des enquêtes ont été faites pour retrouver les tricheurs, après 6 mois les gens se sont aguerris et finalement il était plus difficile de les retrouver, du coup les sacs noirs sont restés. Nous-même, la commune, n'étant pas des fraudeurs, nous utilisons environ 3,69% de sacs noirs et nous payons l'élimination de ces déchets par une taxe au poids, ce qui correspond, à 11,6 tonnes.

Pour la tricherie aux sacs noirs, la Sadec a fait un sondage dans nos camions poubelles, ils ont trouvé 1,3% de sacs noirs, ce qui correspond à 4,8 tonnes d'OM sur l'année déposées illicitement. Le maximum admis par la Sadec est de 5%, au-delà de ces 5% ils vont pénaliser la commune, la rétrocession sur les sacs blancs sera diminuée. Pour l'instant nous ne sommes pas dans ce cas de figure.

Nous avons encaissé pour CHF 3'890.- de contraventions. Les comptes détaillés sont affichés sur le slide ci-dessous :

## Tableaux des coûts généraux liés aux déchets - 2014

Libellé	Charges	Revenus
Traitement, charges sociales	87'342.85	
Achat matériel (sacs taxés + solde bennes)	28'335.60	
Loyer (DDP La Cure)	1'666.25	
Entretien bâtiments (déchèterie et couverts)	3'980.77	
Assurances	464.60	
Collecte et traitement incinérables	130'565.89	
Collecte et traitement valorisables	151'250.55	
Collecte et traitement déchets spéciaux	22'018.20	
Frais de gestion Sadec	13'725.20	
TVA - Redip	5'299.30	
Amortissement et imputations des intérêts	28'766.05	
Taxes forfaitaires et facturation		244'771.92
Valorisation des déchets		26'784.13
Rétrocession taxes au sacs		109'328.38
Contraventions		3'890.00
<b>TOTAUX</b>	<b>473'415.26</b>	<b>384'774.43</b>
<b>Taux de couverture financière</b>		<b>81,28%</b>

L'impôt paye encore 19% de ces frais ; à court terme l'impôt ne devrait plus rien payer pour les déchets.

En conclusion, avec l'introduction de la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2014, nous avons enregistré une diminution des incinérables de 45%, ce qui correspond à 258 tonnes en moins.

Cela implique que nous envisageons de supprimer la tournée du vendredi, ce qui nous permettrait d'améliorer nos résultats financiers l'année prochaine.

Nous avons augmenté les déchets valorisables de 15,7% soit plus de 25 tonnes, ce qui veut dire que les gens trient beaucoup plus.

Nous avons une augmentation du taux de recyclage de 19,9% et nous atteignons un taux exceptionnel de 75,4% alors que le plan de gestion cantonal des déchets a pour objectif d'atteindre 60% à l'horizon 2020, nous sommes un très bon élève au niveau recyclage. Je rajoute que notre déchetterie communale est très efficace.

Je tiens à vous féliciter pour votre contribution à ces magnifiques résultats, continuez comme ça ce qui nous permettra encore d'économiser des frais d'élimination des déchets.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Dominique Gafner, municipal**

**M. Dominique Gafner, municipal**

Je vous remercie pour votre accueil chaleureux ce soir et surtout pour votre confiance lors des élections complémentaires ce printemps.

**Le sujet de l'alimentation en eau** : Pour notre commune c'est un sujet important. Cela touche deux secteurs différents. Le premier secteur est le changement des conduites des réservoirs du Bois de Ban et de Combe Froide. Il y a des fouilles depuis Combe Froide jusqu'au Bois de Ban inférieur et depuis Bois de Ban inférieur et supérieur. Un aménagement supérieur du réservoir de Bois de Ban, des fouilles de conduites et une nouvelle construction de la station de pompage. A l'heure actuelle, la pose de la nouvelle conduite est effectuée à 35%. Il y a un retard dû à la découverte, dans le sol, d'entrelacement de conduites et beaucoup de difficultés à creuser, le plan était de finir avant début juillet. Pour pallier le retard pris, des équipes supplémentaires seront mises en place. Pour la station de pompage qui sera construite, les travaux doivent être vérifiés correctement car amener de l'eau à 600m de haut cela représente une pression de 60bar et cela demande une certaine minutie.

La deuxième chose c'est qu'il y aura un aménagement du réservoir du Bois de Ban supérieur. La station de pompage pourra être construite une fois que le renouvellement des conduites aura eu lieu et le remblayage terminé. Des poids lourds passeront afin d'acheminer les chambres de vannes avec un concept de préfabriqué.

Concernant la construction du réservoir des Cheseaux et de ses conduites d'alimentation, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller visiter le chantier, ça en vaut la peine, voir photo ci-dessous :



Commune de Saint-Cergue - Place Sy-Vieuxville 1 - Case postale 103 - 1284 Saint-Cergue

Le bétonnage du local technique avec la station de pompage est terminé. L'alimentation électrique est déjà amenée par la Romande Energie. Nous voyons que le ferrailage se prépare. Malgré les quelques soucis de début de chantier, nous sommes parfaitement dans les temps.

**Les manifestations futures :**

19 juillet	Marché artisanal
1 <sup>er</sup> août	Fête nationale
08 août	Escale du Vétéran Car Club Suisse Romand
15 août	Fête de La Mi-été / Fête des Bergers
03 octobre	28 <sup>ème</sup> Désalpe
Septembre-Octobre	Pièce de théâtre « Dracula Waltz »

**La présidente remercie M. Dominique Gafner et passe au point suivant.**

• **Approbation de l'ordre du jour**

**La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que présenté.

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**D'approuver l'ordre du jour par :**

**34 voix pour**

• **Point n°1 de l'ordre du jour**

**Nomination du bureau :**

**- Election du président/présidente**

La présidente mentionne vouloir se représenter et aller jusqu'à la fin de la législature. Elle demande à l'assemblée si quelqu'un d'autre souhaite prendre sa place.

Personne ne se présente

**Mme Maria Guichard se présente et est élue par applaudissements**

**La présidente passe ensuite à l'élection du vice-présente/présidente**

**- Election du vice-président/présidente**

La présidente demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé, suite à la démission de Mme Anne Combes-Meylan, de prendre sa place.

Personne ne se présente

**La présidente passe ensuite à l'élection du vice-secrétaire**

**- Election du vice-secrétaire**

La présidente demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite prendre la place. Elle mentionne que la charge de travail n'est pas énorme étant donné que la secrétaire a la charge principale de cette fonction et est régulièrement présente.

Personne ne se présente

**- Election des scrutateurs/scrutatrices et suppléants**

Scrutateurs/scrutatrices : Mme Marie-José Hautier-Pla se représente ainsi que M. Fernand Veluz

**Ils sont élus par applaudissements.**

Scrutateurs/scrutatrices suppléants (es) : Mme Murielle Jelk et Mme Amandine Lohri se représentent

**Ils sont élus par applaudissements.**

**Composition du bureau et des suppléants :**

<b>Présidente :</b>	<b>Mme Maria GUICHARD</b>
<b>Vice-présidente :</b>	<b>vacant</b>
<b>Scrutateurs :</b>	<b>Mme Maria-José HAUTIER-PLA M. Fernand VELUZ</b>
<b>Scrutateurs suppléants:</b>	<b>Mme Murielle JELK Mme Amandine LOHRI</b>
<b>Secrétaire :</b>	<b>Mme Evelyne LA FERLA</b>
<b>Vice-secrétaire :</b>	<b>vacant</b>

Personne n'ayant souhaité prendre les places vacantes, la présidente informera les conseillers sur la suite du bureau.

• **Point n°2 de l'ordre du jour**

**Préavis N°06/2015** - Demande de crédit de CHF 172'800.- TTC destinée à la réfection du revêtement de la moitié du chemin Carroz Delay (côté cimetière) et au remplacement d'un tronçon de conduite d'eau.

**La présidente donne la parole à la municipalité**

**M. Pierre Graber, municipal prend la parole**

M. Pierre Graber n'a pas grand-chose à rajouter si ce n'est que ce préavis concerne un des tronçons les plus détruits de la commune, il est donc urgent de le réparer. Sous ce chemin, il y a une conduite d'eau froide qui date de 1966, il était donc important d'inclure le remplacement de la conduite en même temps que la réfection du revêtement.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à la commission des finances**

**M. Olivier Krähenbühl prend la parole**

A notre humble avis, le rapport de la commission est suffisamment détaillé et complet, nous recommandons l'acceptation de ce préavis.

**La présidente remercie M. Olivier Krähenbühl et ouvre la discussion sur ce préavis.**

**Elle donne la parole à Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat**

**Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat prend la parole**

**Q :** La commission des finances relève qu'il serait bien de demander à ceux qui construisent des bâtiments d'éventuellement financer des frais pour les routes. Est-ce que la municipalité a choisi de faire cette option ?

**La présidente remercie Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat et passe la parole à M. Pierre Graber, municipal**

**M. Pierre Graber, municipal prend la parole**

**R :** Les constructeurs, en général, participent en partie sur les frais de rénovation mais pas tous. Par contre, la commune tire profit de ces nouvelles constructions pour les taxes de raccordements. Nous ne pouvons pas non plus avoir le beurre et l'argent du beurre. Les taxes de raccordements payent aussi ces frais de rénovation. C'est assez complexe, cela dépend du chemin mais en principe nous essayons avant la construction d'avoir une convention avec ceux qui bâtissent afin qu'ils réparent ce qu'ils ont abîmés.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Pierre-André Scheidegger**

**M. Pierre-André Scheidegger prend la parole**

**Q :** En lisant le rapport de la commission des finances, je suis surpris de voir qu'avec un montant tel que celui-là il n'y ait pas plusieurs devis qui soient présentés. Pour exemple, je travaille depuis 30 ans pour la commune, il arrive que l'on me demande des devis pour un montant CHF 1'500.- alors pour CHF 170'000.- il pourrait y avoir plus offes ?

**La présidente remercie M. Pierre-André Scheidegger et passe la parole à M. Pierre Graber, municipal**

**M. Pierre Graber, municipal prend la parole**

**R :** J'en prends note. Il y a trois ans, nous avons comparés les devis de plusieurs entreprises pour la rénovation du réseau routier de la commune et la société Camandona était la meilleure marché, c'est pour cela que nous n'avons pas demandé d'autres offres. Pour ce qui est de l'eau, je passe la parole à M. Dominique Gafner qui pourra vous expliquer en deux phrases que les prix sont justes.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Dominique Gafner, municipal**

**M. Dominique Gafner, municipal prend la parole**

**R :** Etant dans le domaine, j'ai calculé moi-même un devis pour ce changement de conduite et en recevant le devis de M. Petrequin il y avait une différence de CHF 1'000.-. La deuxième chose est que nous étions pris par le temps, nous avons choisi la solution la plus rapide mais dans le futur il est clair que nous demanderons à plusieurs entreprises.

**La présidente remercie M. Dominique Gafner et donne la parole à M. Pierre Graber, municipal**

**M. Pierre Graber, municipal prend la parole**

**Info :** A la question de Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat, j'ai oublié de mentionné que les chemins communaux ne sont pas goudronnés avec des revêtements modernes et solides qui font 10cm d'épais. La plupart ont été goudronné avec du gravier et du bitume sur 2cm d'épaisseur, ce qui s'appelle des bicouches.

Lorsque l'on fait des travaux importants comme Mirabeau 1, Mirabeau 2 etc. le passage de camions de 40 tonnes sur des bicouches détruit tout complètement. Maintenant, doit-on refaire tous les chemins sur 10cm d'épais parce qu'actuellement nous avons de la camelote ?

C'est pour cela que la remise en ordre de ce chemin n'est pas juste une remise en état mais c'est un revêtement qui est fait pour durer une vingtaine d'années.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à Mme Danièle André, municipale**

**Mme Danièle André, municipale prend la parole**

**Info :** Avant de voir le rapport de la commission des finances, nous nous étions déjà rendu compte que ces énormes camions détruisent nos routes. Il y a un quartier de St-Cergue, le syndicat des Pelesses qui se bat afin qu'il n'y ait pas de véhicules trop lourds qui passent. Nous allons, dorénavant, dans les permis de construire, mettre une clause qui dit que les chemins sont interdits pour les camions de 40 tonnes. Il n'est pas sûr que l'on arrive à ce qu'ils ne passent pas dessus mais il sera plus facile d'intervenir.

**La présidente remercie Mme Danièle André et passe la parole à M. Benjamin Magnenat**

**M. Benjamin Magnenat prend la parole**

**Info :** Lors de gros travaux, il serait important, à l'avenir, de demander aux architectes et aux promoteurs de faire des expertises et d'exiger une partie des réparations. Beaucoup de communes fonctionnent de cette façon.

**La présidente remercie M. Benjamin Magnenat et passe la parole à M. Yves De Garrini**

**M. Yves De Garrini prend la parole**

**Info :** Je tiens à féliciter Mme Danièle André et la municipalité pour la remarque qu'elle vient de faire.

**La présidente remercie M. Yves De Garrini**

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :**

**Vu le préavis de la municipalité,**

**Où le rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner cet objet,**

**Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

**D'autoriser la municipalité** à entreprendre les travaux de réfection du revêtement de la moitié du chemin Carroz Delay (côté cimetièrre) et du remplacement d'un tronçon de conduite d'eau.

**D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 111'240.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau et un crédit de CHF 61'560.- TTC pour la réfection du chemin Carroz Delay, soit au total CHF 172'800.- TTC

**De financer** ces investissements par la trésorerie courante

**D'amortir** ces investissements de la façon suivante :

- **Conduite d'eau – CHF 111'240.- TTC en une fois, par prélèvement sur le fonds de réserve affectée, compte de bilan 9280.20**
- **Réfection du chemin Carroz Delay – CHF 61'560.- en 20 ans**

**D'approuver le Préavis N° 06/2015** - Demande de crédit de CHF 172'800.- TTC destinée à la réfection du revêtement de la moitié du chemin Carroz Delay (côté cimetièrre), tel que présenté, par :

**Le préavis N° 06/2015 est accepté**

**Par 34 voix pour**

- **Point N° 3 de l'ordre du jour**

### **Préavis N° 07/2015 - Comptes 2014**

Conformément à l'art. 100 du Règlement du conseil communal, nous allons délibérer et voter séparément, d'abord sur les comptes 2014 et ensuite sur la gestion.

**La présidente donne la parole à M. Paul Ménard, municipal pour la présentation des comptes.**

#### **M. Paul Ménard, municipal prend la parole**

Je suis heureux de présenter les comptes. Nous avons prévu un léger déficit et en fait nous avons des comptes équilibrés, ce qui montre que la décision d'augmenter le taux d'imposition est totalement justifiée, compte tenu des investissements que nous avons à faire.

Les charges sont supérieures à ce qui avait été prévus au budget, essentiellement parce que compte tenu des résultats positifs de ces comptes 2014, nous avons provisionné pour un montant de CHF 400'000.- pour la péréquation. Sachant que maintenant nous avons un outil informatique qui nous permet de prévoir la facture que le canton nous enverra d'ici quelques mois. Les charges sont supérieures à ce qui a été prévu. Les revenus, eux, sont supérieurs aussi et sont surtout causés par l'augmentation de 61 à 66 points d'impôts, ce qui représente une croissance d'environ 10%.

En 2014 un autre élément qui participe à la bonne santé financière de la commune c'est la vente de terrains en droit de superficie. Nous avons budgété un montant de CHF 600'000.- nous avons vendu pour CHF 529'000.- en 2014. Concernant les investissements, près de 40% sont liés à l'eau puis aux routes, donc, ils représenteront en 2014 près de CHF Mio 3, ce qui permet avec la marge d'autofinancement de couvrir les dépenses et de vous donner depuis le début de l'année un résultat positif de CHF 197'000.-

Si l'on compare les comptes aux années antérieures, on voit que ce qui reste souvent c'est qu'au niveau de la marge d'autofinancement nous sommes toujours très conservateur, nous prenons toutes les précautions nécessaires. En 2014, la marge d'autofinancement est de CHF Mio 1,479. Au niveau de l'évolution des charges financières, nous avons une croissance au niveau des remboursements et participations. Généralement, l'évolution des charges financières était ce que l'on avait prévu à 2,78%.

L'évolution des produits financiers est principalement les impôts. Une augmentation de CHF 15'690.- essentiellement l'augmentation des revenus vient du taux d'imposition.

Si l'on regarde l'évolution des impôts en 2013 elle a été de CHF Mio 6,526 pour 2254 habitants, nous sommes montés à CHF Mio 6,822.

Ce que l'on voit par contre c'est la facture sociale qui continue de prendre l'ascenseur, nous prévoyons une facture de 5 à 6% d'augmentation par année au cours des prochaines années, c'est un élément sur lequel nous n'avons aucun contrôle.

La dette elle, malgré les investissements qui sont quand même conséquents, a diminué. Elle est passée à près de CHF 100'000.-, ce qui est remarquable c'est le coût de la dette. Le coût de la dette sur St-Cergue représente pour chaque CHF 100.- de revenu nous payons CHF 0,38 d'intérêt, ce qui est quand même assez exceptionnel. Il faut savoir que d'ici quelques temps, la municipalité va devoir faire un prêt pour les travaux qui vont être effectués au réservoir et à la station de pompage, un prêt de CHF Mio 2,8, savoir si nous allons prendre du court-terme ou LIBOR à 3 points ou du long-terme, je pense qu'aujourd'hui il y a d'excellents taux sur du très long terme.

La marge d'autofinancement est ce qu'il y a de plus important pour nous, c'est ce qui nous permet de supporter, de financer les projets futurs de la commune sans avoir à recourir à de l'endettement. La commune de St-Cergue a aujourd'hui un taux d'endettement de CHF 1'800.- par habitant ce qui est bien. Nous ne sommes pas une commune pauvre, nous sommes une commune composée de citoyens de classe moyenne. La marge d'autofinancement est le reflet de cette situation qui nous permet de faire face aux investissements d'aujourd'hui.

Cela montre d'où viennent nos revenus, essentiellement se sont par les impôts.

La décomposition des charges financières, plus de 50% des dépenses ne dépend pas de la commune. A terme il y aura des risques, comme vous le savez le canton va changer la fiscalité des entreprises de 24% à 13%. Il y aura un rattrapage à faire. Les communes vont participer au financement de ce changement, les communes devront être solidaires.

Je remercie la commission de gestion pour leur travail et leurs remarques.

Je le répète, les relations commune-canton ne sont pas toujours faciles, cela se répète aussi à ce niveau-là.

L'analyse financière, je reviens aussi sur la santé financière de la commune. Le canton donne des indicateurs sur l'autofinancement et nos indicateurs sont au vert. La stratégie qui est prise aujourd'hui par la municipalité a du sens, elle est solide et nous permet de faire face aux divers investissements que la commune aura à faire face au cours des prochaines années.

**La présidente remercie M. Paul Ménard et passe la parole à la commission de gestion, celle-ci n'a rien ajouté.**

**La présidente ouvre la discussion chapitre après chapitre.**

Ouverture de la discussion sur le chapitre 1. **Administration générale :**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre 2. **Finance :**

**M. Gerhard Odermatt prend la parole**

J'aimerais faire un commentaire sur le poste « intérêt sur les emprunts à long terme ».

En lisant le bilan de la commune, je constate qu'il y avait CHF Mio 5 de liquidités au 01.01.2014. On retrouve le même montant de liquidités de CHF Mio 5 au 31.12.2014. On peut aussi constater qu'un emprunt de CHF Mio 2 arrivé à échéance en décembre 2013 a été prolongé.

Mon premier commentaire est donc de dire que cet emprunt n'aurait pas dû être prolongé. Etant donné que la commune avait suffisamment de liquidités. Il me semble logique de rembourser un emprunt de CHF Mio 2 quand on dispose de liquidités de 5 Mio. En remboursant cet emprunt on aurait pu économiser CHF 14'400.- d'intérêts pour l'année 2014 et environ CHF 70'000.- sur toute la durée de l'emprunt.

Mon deuxième commentaire porte sur l'environnement actuel de taux d'intérêt. Nous sommes depuis plusieurs années dans un niveau de taux d'intérêt bas. En discutant avec d'autres communes, nous constatons que ces communes profitent de cet environnement de taux d'intérêt bas en mettant une partie des emprunts dans du taux fixe et une autre partie des emprunts dans des taux LIBOR. En faisant comme les autres communes, la commune de St-Cergue aurait pu économiser environ CHF 10'000.- dans les comptes 2014 et environ CHF 50'000.- sur cinq ans sur cet emprunt de CHF Mio 2.

Je répète ce commentaire aujourd'hui parce que nous traitons les comptes de l'année 2014, mais je le dis aussi parce que nous avons des investissements importants à financer pour notre commune dans les années à venir.

**La présidente remercie M. Gerhard Odermatt**

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre 3. **Domaines et bâtiments :**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre 4. **Travaux :**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **5. Instruction publique et cultes** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **6. Police et contrôle des habitants** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **7. Sécurité sociale** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **8. Services industriels** :

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion générale sur l'ensemble du préavis.

**La présidente donne la parole à M. Paul Ménard, municipal**

**M. Paul Ménard, municipal prend la parole**

J'aimerais en profiter pour remercier, M. Gérald Chollet notre boursier communal pour tout ce qu'il fait et son travail remarquable.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif à l'approbation des comptes 2014.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**Vu le préavis de la municipalité,**

**Où le rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner cet objet,**

**Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

**D'approuver le préavis N° 07/2015 – Comptes de l'exercice 2014, tels que présentés :**

**Le préavis N° 07/2015 est accepté**

**Par 34 voix pour**

**La présidente ouvre la discussion sur la gestion de l'exercice 2014**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion sur la gestion de la municipalité pour l'année 2014 et passe au vote :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**De donner décharge à la municipalité pour la gestion de l'année 2014**

**De donner décharge à la commission de gestion pour son mandat concernant les comptes 2014 :**

**Par 34 voix pour**

La présidente remercie M. Gérald Chollet, boursier communal, le personnel de l'administration communale, ainsi que les, commission de gestion et commission des finances pour leur très bon travail effectué durant toute l'année.

- **Point N° 4 de l'ordre du jour**

**Propositions individuelles et divers**

**La présidente ouvre la discussion et donne la parole M. Gilles Däscher**

**M. Gilles Däscher prend la parole**

**Q :** Une question concernant les travaux qui vont débiter entre le carrefour et la station essence. Y a-t-il quelque chose qui a été prévu pour ceux qui vont trouver beaucoup plus rapide de passer par le chemin Carroz d'Amont pour aller reprendre la route plus haut ?

**La présidente remercie M. Gilles Däscher et passe la parole à M. Pierre Graber, municipal**

**M. Pierre Graber, municipal prend la parole**

**R :** Pour l'instant rien n'a été prévu mais vu l'état du chemin Carroz d'Amont qui subit les mêmes outrages que le chemin Carroz Delay ils vont le faire une fois et vont réaliser que c'est un vrai champ de mines et qu'ils ont meilleur temps de suivre le chemin normal.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Gilles Däscher**

**Info :** Demandez à la commune d'Arzier et vous verrez que les gens sont capables de passer par les endroits les plus chaotiques possibles pour gagner un peu de temps.

**La présidente remercie M. Gilles Däscher et passe la parole à M. Jean-Michel Rey**

**M. Jean-Michel Rey prend la parole**

**Info :** Nous avons eu une information de Mme Cornélia Gallay, syndique, concernant les Cheseaux et je voulais donner une information personnelle. En juin 2014, je n'ai pas été réélu au sein du conseil de fondation, j'ai dû quitter, contre mon gré, le conseil de la fondation des Cheseaux et le conseil de fondation. Par la suite, la fondation a dénoncé la convention qui la liait à l'association Auberge des Cheseaux qui exploitait le site et dont j'étais l'employé. Avec la fin de cette convention j'ai perdu mon emploi sur le site des Cheseaux. A ce jour, je n'assume plus aucune responsabilité sur le site des Cheseaux. Plusieurs personnes me demandent ce qu'il se passe quant à ma situation. Je voulais vous dire que durant les 10 ans où j'ai assuré mes responsabilités sur ce site j'ai essayé d'honorer ce que j'avais promis ici à cette assemblée le jour où nous avons acheté. Je vous rappelle qu'il y a un membre de la fondation des Cheseaux qui est décédé, un autre qui a déménagé, tout n'a pas été facile. Quand j'ai quitté j'avais un souci de savoir comment honorer les choses pour lesquelles j'avais donné ma parole, en tant que président à l'époque. J'ai partagé mes préoccupations avec la municipalité, qui m'a donné décharge par rapport à vous, par rapport à la commune, par rapport à des engagements que j'avais pris et c'est le nouveau conseil de fondation qui a repris à son compte les engagements pris à l'époque. Je suis désolé de la situation qui se présente mais je n'ai plus de responsabilité ni de compte à rendre sur les Cheseaux.

**La présidente remercie M. Jean-Michel Rey et passe la parole à Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat**

**Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat prend la parole**

**Q :** J'aimerais savoir s'il est possible de mettre sur le site internet de la commune, la présentation concernant les déchets. Je la trouve très éclairante et ayant reçu plusieurs demandes de citoyens pour comprendre pourquoi les taxes sont si élevées, je pense que cette présentation serait utile pour répondre à ces questions.

**La présidente remercie Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat et passe la parole à M. Pierre Graber, municipal**

**M. Pierre Graber, municipal prend la parole**

**R :** Je n'y vois pas d'objection

**La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Yvan Demierre**

**M. Yvan Demierre prend la parole**

**Info :** En tant que délégué de ce conseil à l'ACP, j'aimerais vous donner un retour d'information au sujet de la dernière assemblée générale, à laquelle nous avons assisté, M. Pierre Graber et moi-même.

Pour rappel, l'ACP est l'association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie situé sur la commune de Trélex.

Dans cette association il y a 16 membres, 15 communes et 1 association intercommunale. St-Cergue fait partie depuis le début de cette association en 2007. Notre commune a pris 3 parts dans l'association pour une valeur de CHF 30'000.-, nous avons donc 3 voix lors des votes de l'assemblée. Dans cette séance, il y a eu 4 préavis qui ont été soumis au vote. Le premier préavis concernait les comptes 2014. Il y a eu une erreur dans le calcul du stock au 31 décembre 2013, il aurait dû être de CHF 208'000.- au lieu de CHF 268'000.- soit une différence de CHF 60'000.- dans les comptes. Apparemment, le responsable de la fiduciaire nous a expliqué qu'il s'agissait d'un problème informatique. En raison de cette différence le CODIR a décidé de comptabiliser cette erreur par une diminution de réserve afin de ne pas se trouver avec une perte trop importante alors que abstraction faite de cette évaluation de stock, l'année aura été très satisfaisante. Le préavis a été accepté.

Le préavis N°2, concernait la liste des prix 2015-2016. Il y a eu la volonté d'augmenter le prix d'achat de la tonne de bois rond. Au vu des problèmes dans la gestion du stock il a été décidé qu'à partir du 15 juillet 2015 on revenait à l'ancien prix qui était de CHF 70.-/tonne. Cela ne nous concerne pas vraiment car St-Cergue ne vend pas de bois à l'ACP. L'association a proposé aux membres de payer les plaquettes de bois au KW sortis de chaudière. La qualité du bois n'étant pas toujours la même, le client n'est pas surpris s'il va payer d'après le KW qu'il va sortir. Le prix au KW est de CHF 0.60, ce qui peut surprendre car ce n'est pas vraiment le prix pour ceux qui ont un chauffage à distance.

Etant donné que les prix n'ont pas changé nous avons fait une remarque sur le rapport de la commission de gestion l'année dernière et cette année, à savoir que les plaquettes de bois que l'on fait au hangar à Guinfard, nous coûtent à peu près 30% moins cher que ceux que l'on achète à Trélex, la possibilité de stocker plus de plaquettes sur la commune reste à examiner. Le préavis a été accepté.

Le préavis N°3, concernait la possibilité d'accepter l'adhésion de la commune de Crans comme membre de la société. Il n'y a pas eu d'objection, la commune de Crans étant déjà partenaire. Le préavis a été accepté.

Le préavis N°4, concernait l'adoption du règlement type du conseil intercommunal. Suite à l'entrée en vigueur de l'article 40 sur la loi des communes au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Les conseils intercommunaux doivent soumettre leur règlement à l'approbation du canton. Au vu de cette loi, ils ont dû remanier leur règlement type et le soumettre aux conseillers de l'ACP avant de le soumettre au canton. Le préavis a été accepté.

**La présidente remercie M. Yvan Demierre et passe la parole à M. Gerhard Odermatt**

**M. Gerhard Odermatt prend la parole**

**Info :** Etant votre délégué au conseil intercommunal du conseil régional, je voulais vous donner quelques nouvelles.

J'aimerais vous parler, particulièrement, du DISREN, qui est le nouveau mode de financement du conseil régional pour les investissements régionaux.

Pour mettre tout ceci dans le contexte, nous nous souvenons tous que le PIR (programme des investissements régionaux), a été refusé. Suite à ce refus, il y a eu un certain nombre de travaux qui ont commencés au sein du conseil régional. Premièrement, une révision des statuts du conseil régional et deuxièmement un nouveau mode de financement des investissements du conseil régional.

Concernant la révision des statuts, il y a actuellement une phase de concertation qui est en cours, elle va durer jusqu'au 30 juin. Au niveau de la révision des statuts en consultation auprès des communes. Il y a à la fois la municipalité qui doit prendre position par rapport à ces statuts et il y a aussi le conseil communal qui doit prendre position par rapport à ce projet. Au niveau du conseil communal de St-Cergue, une commission a été nommée, elle est composée de Mme Christiane Maillefer, Mme Amandine Lohri, M. Gabriel Galibourg et moi-même. Nous avons rédigé un rapport et l'avons remis à la municipalité il y a une dizaine de jours. Nous avons analysé ces statuts, donnés nos commentaires et nos remarques et notre rapport a été envoyé à la municipalité et cette dernière va faire son rapport. Les 2 rapports seront ensuite envoyés au conseil régional d'ici fin juin.

En ce qui concerne le nouveau mode de financement du conseil régional DISREN, j'aimerais vous donner un peu plus de détails. Lorsqu'il s'agit de financer un investissement, il y a toujours 2 parties qui financent un projet ou un investissement régional. Tout d'abord c'est une partie du financement qui vient des tiers, tels que, par exemple la confédération. Un financement peut également venir du canton ou alors d'autres tiers comme une association ou des privés. Ceci est une partie du financement d'un projet qui peut se réaliser au niveau de la région. La deuxième partie, c'est celle qui vous intéresse le plus, est la partie du conseil régional qui s'appellera dorénavant DISREN et elle est portée par les communes.

Au niveau des communes, il y a deux cercles de communes, un cercle de communes porteur et un cercle de communes solidaire. La différence est que le cercle de porteur au niveau de ces communes est composé des communes très intéressées par un certain projet, dans ce cas-là ce sont ces communes qui portent et supportent une grande partie de l'investissement et la totalité des charges d'exploitation ainsi qu'un éventuel déficit d'exploitation. Le cercle porteur veut dire plus d'engagement financier.

Il y a ensuite les autres communes du conseil régional qui restent et qui se retrouvent au sein du cercle solidaire, elles payent une plus petite partie de l'investissement et ces communes-là ne participent pas du tout aux charges d'exploitation et n'ont pas à supporter un éventuel déficit d'exploitation.

Au niveau des limitations dans ce programme d'investissements, dans son mode de financement, j'aimerais vous rendre attentif sur deux éléments. Le premier est au niveau du cercle solidaire, si les communes se retrouvent dans ce cercle-là il y a quand même une clause qui s'offre à chaque commune, qui dit qu'elle ne va pas dépenser plus de 1 point d'impôt par année pour contribuer aux investissements régionaux. Cela veut dire que pour notre commune ce sera un montant de CHF 85'000 (voir PV du conseil régional du 25 juin 2015) et cela veut aussi dire que si le projet DISREN est accepté, c'est un montant qu'il faudra dorénavant mettre au budget communal. C'est une protection pour les petites communes ou les communes qui n'auraient pas un projet sur leur territoire.

La deuxième limitation est sur la prise de décision du conseil intercommunal pour qu'un projet passe il faut une majorité simple des communes et il faut également une majorité qualifiée de 2 tiers des votants. Il faut vraiment que toutes les communes soient d'accord de supporter financièrement un projet qui doit se réaliser au niveau de la région

Quelle serait la situation financière pour la commune de St-Cergue ? Au niveau des comptes aujourd'hui la commune de St-Cergue paye au conseil régional la cotisation annuelle qui est de CHF 45'000.- elle paye aussi un montant de CHF 60'000.- du fond de réserve des transports publics, ces fameux CHF 31.- par habitant dont Mme Gallay nous a parlé en début de séance.

A l'avenir, en espérant que DISREN soit approuvé, nous continuerons à payer la cotisation annuelle, la cotisation sur les transports publics tombe et il s'ajoutera à cette contribution de maximum 1.0 point d'impôts à mettre dans le budget qui est donc une augmentation d'environ CHF 60'000.- à CHF 85'000.- de contribution annuelle au conseil régional. Ce montant-là, évidemment, il est dépensé seulement s'il y a assez de projets qui sont réalisés. Si nous devons dépenser cette somme, je pense que cela sera supportable pour notre commune sans augmentation d'impôts, ceci est mon avis personnel.

Au niveau du calendrier, les nouveaux statuts et le nouveau mode de financement DISREN seront soumis au conseil intercommunal du conseil régional, le nouveau mode de financement jeudi prochain à notre séance et les nouveaux statuts au mois de septembre. Ces deux sujets seront ensuite traités dans le conseil communal de chaque commune et bien entendu au conseil communal de St-Cergue, au niveau du calendrier ce sera soit fin 2015 soit début 2016 avec deux préavis qui nous seront soumis par la municipalité. Nous avons un délai au 30 juin puisque la législature se termine au 30 juin 2016.

**La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et passe la parole à M. Gabriel Galibourg**

**M. Gabriel Galibourg prend la parole**

**Info :** M. Pierre Graber et moi-même avons participé le 28 avril dernier au conseil intercommunal du SDIS Nyon-Dôle. Le conseil a été assez bref étant donné qu'un seul préavis était présenté, celui des comptes 2014. Pour rappel, il y a 18 communes au sein du conseil du SDIS Nyon-Dôle. La bonne nouvelle est que le SDIS qui a des charges de CHF Mio 2,3, les charges ont été inférieures. Résultat des courses elles ont été réparties sur les communes et au lieu de payer CHF 35,83 par habitants nous en payerons que CHF 32,40 ce qui représente une économie de CHF 3'600.- pour la commune de St-Cergue.

Dans la constitution de cette association le partenariat a été fait avec toutes les communes. Nyon avait accepté de payer durant les 4 premières années CHF 10.- supplémentaires par habitant par rapport à toutes les autres communes, cela pour une durée de 4 ans. Il faut savoir que la population de Nyon c'est à peu près la moitié de la totalité du nombre d'habitants des 18 communes, nous aurons une augmentation de CHF 5.- dans 4 ans. Pour le côté technique, en 2013 il y a eu 650 interventions sur tout le SDIS alors que pour 2014 il n'y en a eu que 390. Une des explications à cette forte diminution est qu'en 2013 il y a eu beaucoup d'inondations et aussi une différence de comptabilisation des interventions, à savoir en 2013 si Nyon venait en renfort cela comptait comme une intervention plus la nôtre alors qu'en 2014 il n'est comptabilisé qu'une seule intervention, même s'il y avait 2 sites opérationnels.

Un rapport de gestion et d'activités d'une cinquantaine de pages a été publié avec de très belles photos. Il est téléchargeable sur le site du SDIS Nyon-Dôle et je vous invite à aller le consulter.

**La présidente remercie M. Gabriel Galibourg et passe la parole à M. Didier Guichard**

**M. Didier Guichard prend la parole**

**Q :** J'ai noté en date du 6 octobre prochain notre prochain conseil communal. Votre présidente sera en vacances avec son mari, donc vous n'avez pas de remplaçante, alors je m'interroge, y aurait-il un conseil le 6 octobre ?

**La présidente**

**R :** Je vais faire le nécessaire et verrais si l'on ne trouve personne pour me remplacer d'ici là, alors, on changera la date du conseil et tous les conseillers en seront rapidement informés.

**La présidente remercie M. Didier Guichard**

**La présidente** tient à remercier également toutes les personnes ayant donné des informations sur les différentes commissions ou associations tout au long de l'année. Elle remercie notre municipale, Mme Danièle André, pour les informations qu'elle nous donne régulièrement sur le réseau d'accueil des Toblerones et regrette que Mme Michèle Möckel ne soit pas présente car à plusieurs reprises elle a demandé un rapport sans jamais avoir un retour. En tant que déléguée du conseil intercommunal du réseau d'accueil des Toblerones il est important de respecter ce rôle et d'en informer les conseillers.

**La présidente donne la parole à Mme Danièle André, municipale**

**Mme Danièle André, municipale prend la parole**

**Info :** Je confirme que Mme Michèle Möckel ne participe presque jamais au conseil intercommunal du réseau d'accueil des Toblerones. Elle était membre de la commission de gestion/finances et ne participait pas non plus, donc les membres l'ont incitée à démissionner. Je suis complètement d'accord avec vous, c'est une situation qui ne va pas.

**La présidente**

**Info :** Je vais la contacter, afin de lui demander si elle souhaite continuer à représenter le conseil intercommunal du réseau d'accueil des Toblerones.

**La présidente remercie Mme Danièle André et passe la parole à M. Daniel Velluz**

**M. Daniel Velluz prend la parole**

**Q :** Il y avait des mesures de ralentissements route de Basse-Ruche, il y a des années. Les poteaux n'ont pas été remis en fonction et d'année en année cela se dégrade terriblement. Est-ce que ces mesures vont être réactualisées. Y aurait-il un moyen plus efficace comme des marquages au sol qui vibrent pour les voitures car actuellement les enfants commencent à passer en vélo ou à trottinette.  
Où en est la situation de la rue de la Gare ? Car certains soirs il y a des voitures même en travers de cette route à moitié garées. La circulation rue de la Gare n'est pas tellement au point.

**La présidente remercie M. Daniel Velluz et passe la parole à M. Pierre Graber, municipal**

**M. Pierre Graber, municipal prend la parole**

**R :** Les mesures qui sont mises en place chaque année sur la route de Basse-Ruche n'ont pas été mises cette année. La raison est que nous sommes en train de construire le nouveau réservoir des Cheseaux et il y a justement ces fameux camions de 40 tonnes qui passent par-là, donc nous avons jugé qu'il ne serait pas une bonne idée de remettre cette mesure en place.

D'autre part, la route est en très mauvais état, elle est dans la liste des chemins à refaire cette année. Elle sera refaite au mois de septembre et c'est pour cela que nous ne pouvons pas faire de marquage avant la réfection. C'est une année sans et nous en sommes désolés mais les raisons sont assez explicites.

Pour ce qui est de la circulation sur la place de la gare, je n'ai pas vraiment de réponse à vous donner. Une étude est en cour pour l'aménagement de cette place mais pour l'instant nous en restons au statu quo.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique**

**Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole**

**Info :** Nous avons deux séances avec le bureau d'urbanisme ainsi que le géomètre qui travaille sur ce dossier. Nous avons eu une première proposition et nous allons probablement d'ici peu, recevoir la deuxième proposition.

**La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à Mme Murielle Jelk**

**Mme Murielle Jelk**

**Q :** Je reviens sur des choses un peu plus pratiques. Nous avons vu les résultats sur la déchetterie, ce qui est très bien car les gens jouent le jeu. Ma question est pourquoi l'horaire d'hiver est plus court ? Alors que les gens y travaillent toute l'année aux mêmes horaires, ou presque. La déchetterie ferme plus tôt l'hiver et j'aurais été curieuse de savoir pourquoi.

**La présidente remercie Mme Murielle Jelk et passe la parole à M. Pierre Graber, municipal**

**M. Pierre Graber, municipal prend la parole**

**R :** Je vais répondre par la plaisanterie. Car notre chef de la déchetterie se les gèle durant l'hiver et qu'il apprécie d'avoir une heure de moins à travailler. La vraie raison est que nous avons constaté que lorsqu'il fait nuit vers 18h00 il n'y a plus personne. Nous avons donc préféré mettre une heure de plus l'été.

**La présidente remercie M. Pierre Graber. La parole n'étant plus demandée la présidente clôt la discussion.**

La présidente rappelle les délais pour les prochaines élections communales de 2016 :

Le lundi 11 janvier 2016 à 12h, date de dépôt des listes, les élections auront lieu le 28 février. Pour le 2<sup>ème</sup> tour, le dépôt des listes aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016 à 12h et les élections se feront le 20 mars 2016. Dépôt des listes pour le 1<sup>er</sup> tour du syndic/que, le mardi 29 mars 2016 à 12h et l'élection le 17 avril 2016. En cas de 2<sup>ème</sup> tour pour le syndic/que, le dépôt des listes se fera le mardi 19 avril 2016 à 12h et l'élection 8 mai 2016. A noter que plusieurs dates tombent sur des vacances scolaires, l'année prochaine !

La présidente informe que la prochaine séance du conseil communal, aura lieu normalement, le mardi 6 octobre 2015 à 20h00 si la date devait changer, elle nous en informera au plus vite.

La parole n'étant plus demandée la présidente clôt la discussion.

**La présidente clôt la séance à 22h30.**

La présidente

Maria Guichard



La secrétaire

Evelyne La Ferla

